

approbation de
Dépenses imprévues
de l'exercice 1889

Séance du vingt-six mai mil huit cent quatre vingt-neuf.

Une copie a été
remise au Bureau
Municipal le 8
juin 1889.

Le Conseil, en conformité de l'article 143 de la loi du 5 avril 1884, après avoir pris connaissance des pièces concernant le mandatement d'une somme de cinquante huit francs deux centimes pour dépenses imprévues communes, les approuve et décide qu'une copie de la présente délibération sera remise à M. le Receveur Municipal.

S. Orata, M. Moneglia, Stachino
M. Rocca, M. Pizzo, M. Magli
M. Sinioni, M. Castell, M. Caridi

Si la rumeur
para que le
Conseil n'est pas
en nombre suffisant
pour délibérer

L'an mil huit cent quatre vingt-neuf, le deux juin. Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le Maire
Présents Messieurs Orata, Stachino, Moneglia, Sinioni, Moneglia, Rocca, Magli, Pizzo, Carrega et Pizzo, Maire
Les Conseillers assistant à la séance étant en nombre insuffisant pour délibérer, celle-ci a été renvoyée à jeudi soir, à neuf heures.

Les Conseillers présents ont signé après lecture faite
Moneglia, Orata, M. Moneglia, M. Magli, Stachino
Carrega, Pizzo, Sinioni
Aug. Pizzo
Président

approbation des
propositions de
M. le Maire
pour le budget
additionnel de
1889.

L'an mil huit cent quatre vingt-neuf, le six juin, à neuf heures du soir. Le Conseil Municipal de nouveau convoqué par M. le Maire, en session ordinaire, s'est assemblé à la mairie où étaient présents messieurs Sinioni, Magli, Moneglia, Rocca, Castell, Carrega, Carabianca, Pizzo, Moneglia, Sinioni, Rocca, Thomas, Orata et Pizzo, Président.

Deux copies ont
été adressées au
Bureau le 12 juin

absente M. M. Strafino, Magli, Bidali, Monaco, Rocca, Pizzo, Praditi, Stachino, Carrega, Santini et Cicardi
Le Conseil ainsi constitué, vu le rapport de la Commission municipale, approuve à l'unanimité le projet du budget supplémentaire pour l'exercice 1889 présenté par M. le Maire et prie M. le Maire de vouloir bien l'approuver.

a Bonifacio, le jour, mois et an que dessus

S. Orator M. Rocca J. Confalonieri Carriera
J. Meglia J. Simonini M. Moniglia Burzio
Dr. Castelli
Aug. Piras
Président

Séance du six-juin mil huit-cent-quatre-vingt-neuf

Service vicinal Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant
et le règlement général sur les chemins vicinaux

Création des ressources Vu le rapport des agents voyers sur la situation des chemins vicinaux ordinaires
pour l'année 1890 sur les dépenses à y effectuer en 1890, et sur l'emploi à donner aux reliquats
de 1888;

Deux copies ont été Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet du département en date du
adressées au Sous-Préfet 15 avril 1889.

le 11 juin

Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus,
tant par le maire que par le Recuteur municipal, des recettes et des
dépenses de l'exercice expiré, comptes dont il résulte que le reliquat
des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 8938 francs 80 centimes.
Considérant que quelques chemins vicinaux ayant besoin d'être réparés,
il convient d'y appliquer une partie des journées de prestation de 1890 et
d'affecter les autres au chemin N° 8, nouvellement classé

Délibère :

La Commune sera imposée pour l'année 1890 de :

1^{re} trois journées de prestations, dont le produit est évalué à 3543⁺
2^{de} cinq centimes spéciaux ordinaires évalués à 360.73

Il sera inscrit au budget de 1890 pour le service des chemins
vicinaux en plus des ressources ci-dessus votées

le produit de l'imposition extraordinaire de quatre centimes
autorisée le 31 janvier 1870

400. 00
Total 4303.73

Sur cette somme, il sera prélevé quatre cents francs pour remboursement
d'emprunt et d'intérêts

Pour ce qui est du reliquat de 1888, le conseil décide que la somme de
huit mille francs sera appliquée au chemin vicinal N° 8.

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

S. Moniglia Carriera M. Moniglia
J. Meglia S. Orator Burzio
M. Rocca J. Simonini J. Confalonieri
Aug. Piras
Président Dr. Castelli

Seance du six juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Divis sur la demande M. le Maire a communiqué au Conseil le dossier de la demande présentée
le Culiolli, Jean-Baptiste par le sieur Culiolli, Jacques, Berger, père de Jean-Baptiste, de la classe de 1887
de la classe de 1888 à l'effet d'obtenir pour lui la dispense provisoire du service militaire à titre
de soutien indispensable de famille.

Deux copies ont été
envoyées au S. R. et
le 11 juin avec les autres
pièces du dossier

Le Conseil municipal, après avoir examiné avec soin la demande & la situation de l'intéressé, délibère qu'il y a lieu d'admettre à la dispense provisoire, comme soutien indispensable de famille, le jeune Cicholi, Jean-Baptiste, N° 3 de la liste précitée.

Fait & délivré, à Bonifacio, les jour, mois & an que dessus.

C. Honeyly

Wm. M. M. M.

Ranger

Ph. Rocca

S. Arataz

Buzzo

J. Lincoln

L. C. C. C.

Dr. Curalli's

My Dear

over deck

Seizance du six june mil huit cent quatre vingt-neuf

Pileque's In Council

Municipal Court.

assister à l'Exposition fut représentée à l'Exposition universelle par un conseiller municipal
au mois. Il objecta en même temps le manque de ressources commu-
-nales pour pourvoir aux frais de ce voyage. En sa. Des conseillers disposés à

Deux copies ont été

reçues au L. P. 1847

et une copie remise à

contato di m. lancia

Guia de San Luis.

Le 11/2000

M^r Carnegie, Bureau, déclare l'accusé pour lui et pour M^r Antonic, Mathieu, actuellement absent.

En conséquence, le conseil consulté par nous, à l'unanimité de ses membres présents, mandat à M. M. Larregat et Santini de représenter le conseil municipal dont ils font partie et la ville de Bonifacio à l'exposition universelle, mais à la condition qu'ils ne pourront, sous aucun prétexte, réclamer pour ce voyage une indemnité à la commune.

Il devrait, en rentrant, adresser au Conseil Municipal un rapport faisant connaître le résultat de ses observations sur les produits agricoles et industriels exposés, dont on pourrait tirer profit à Bonifacio.

Copie de cette délibération sera remise à M. M. Carraga et
Canizales

Wm. Mayhew

S. Monaghan

Canby

Buzzo

Ph. Roca

S. Virataz

for My love

sp. Linnei

Marshall

pro *Cephalium* *Amyro*

Aug¹⁸ pro

Res. Dent

Rejets de la dépense
d'une baraque

Jeuine du six juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

M. Orata propose au Conseil de ne pas renvoyer au mois d'août prochain, deux copies avec la suivant l'avis émis par M. le Maire au sein de la Commission, la décision sur demande de M. la demande écrite que M. Serafino, ancien Maire, a adressée à ce Corps municipal et à M. le Maire pour paiement de la somme de cent quarante-neuf francs, 90 c, puis au M. le Maire le six juin d'une baraque construite en 1886 pour le service de l'échoi, dit-il.

Le Conseil consulté partage l'avis de M. Orata. La discussion a fait ressortir que l'ancien fermier des droits d'échoi, M. Gramoni, s'est peu servi de cette baraque et que, depuis plus de deux ans elle est exclusivement utilisée par l'Administration des Soub & Caubliet, ce qui prouve qu'elle n'était point utile au service de la Commune.

On a fait également ressortir que cette baraque a été construite sans que la dépense en ait été préalablement votée & autorisée par le Conseil & l'Autorité supérieure.

M. Rocca, Thomas, & divers autres Conseillers ayant demandé la scrutin secret, il y a été procédé. Par huit voix contre trois, il a été décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à la demande de M. Serafino, déjà repoussée, d'ailleurs, par délibération municipale du 3 juin 1888.

Cette délibération a été signée par tous les Conseillers qui y ont pris part, à Bonifacio, les jours, mois & an que dessus.

S. Moniglia, M. Moniglia,
S. Simon, S. Orata,
S. de futurum, Buzzo,
D. Corvelli, S. Anz. Bras,
Président

Deliberation relative L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le neuf juin, le Conseil municipal au budget de 1890. de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le maire

Deux expéditions de la présente délibération ont été envoyées au M. le Maire. Les Messieurs Casabianca, Carrega, Orata, Moniglia, Vincent, Stachio, Ricardi, Meglia, Moniglia, Piana, Simon, Buzzo, Rocca et Bras, revêtus en quadruple original, ont été remis à M. M. Serafino, Bidali, Castelli, Mazzoni, Lavigne, Monaco, Pralati, Santini et Rocca, Bonimiguel

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le projet du budget primitif pour l'exercice 1890, tel qu'il a été présenté par le Maire, sauf le complément de loyer de l'école congréganiste. En recettes, à 24579.37
de filles, accordé jusqu'ici. En dépenses, à 24473.91
faute de paiement. Excédent de recettes 105.46

La présente délibération sera soumise à l'approbation de M. le Maire, approuvé un renvoi en marge.

à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus. Approuvé en conseil municipal.
 fr. Casalegari *Président* *Envoyé* *Bl. Rocca*
 L. Monzelli S. Orata *Envoyé* *Buzzo*
 V. Monzelli *Envoyé* *Stachino*
 J. Meglia *Envoyé*
 Ang. Vico *Président*

Séance du neuf juin mil huit cent quatre-vingt-neuf

avis sur les comptes de l'hospice civil. Vu le compte de gestion de l'hospice civil de Bonifacio pour l'exercice 1888; le compte administratif dressé par l'ordonnateur de cet établissement et le projet du budget additionnel de 1889. Vu l'article 30 de la loi sur l'organisation municipale du 5 avril 1884 le Conseil donne son avis favorable à tous ces comptes. Cette délibération, après lecture faite, a été signée par tous les conseillers assistant à la séance.
 fr. Casalegari *Président* *Envoyé* *Bl. Rocca*
 L. Monzelli S. Orata *Envoyé* *Buzzo*
 V. Monzelli *Envoyé* *Stachino*
 J. Meglia *Envoyé*
 Ang. Vico *Président*

Deux copies ont été envoyées au Sous-Préfet le 11 juin.

Vente de parcelles de terrain situées à Longone. Séance du vingt trois juin mil huit cent quatre-vingt-neuf. Présents Messieurs Casabianca, Orata, Monzelli, Vincent, Simonini, Buzzo, Carrega, Monzelli, Rocca, Santini, Meglia, Rocca, Thomas et S. Marie. Absents Messieurs Serafino, Bidale, Majore, Monaco, Lavigne, Aicardi, Peracchi, Stachino, Rocca, Dominique et Castelli. Le Conseil décide, sauf approbation de M. le Préfet, que le terrain communal situé en arrière de la fontaine publique de Longone sera mis en vente, aux enchères publiques, sur la mise à prix de deux francs le mètre carré. Le terrain propre à bâtir sera divisé en six lots d'égale contenance.

Autorise également M. le Maire à poursuivre le déclassement de l'ancien chemin vicinal de Longone, intercepté de place en place par la route Nationale et complètement abandonné depuis l'existence de cette dernière qui date de tout temps. Le Conseil décide aussi la vente, aux enchères publiques, d'une parcelle de terrain de cent mètres carrés située en arrière de la route nationale et en face de la fabrique de bœufes exploitée par

Messieurs Carrega et Santini. Cette aliénation, à faire, à raison d'un franc le mètre carré, ne sera consentie qu'après que ce terrain aura été déterminé avec celui du propriétaire résident.

Carregasanti.

J. C. Capalacqua M. Santini
Ph. Rocca Buzzo D. Monéglio J. Meglia
P. Simonini P. Oratani
Aug. Piro
Président

Seance du vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-neuf

Acchat d'une horloge publique. Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Santini, bijoutier à Ajaccio, pour l'achat d'une horloge publique, payable comme il suit: cinq cents francs en 1889 et deux cents francs en 1890. Cette horloge, munie d'une cloche, devra réunir les conditions suivantes dans la lettre de M. le Maire au dit sieur Santini, en date du 14 courant mois, à savoir: les frais de transport et de placement seront à la charge du fournisseur. L'horloge, garantie pour dix ans, aura deux cadrans, répètera les heures et sonnera les demies; elle se remontera tous les huit jours et l'aiguille marquera aussi les minutes. La sonnerie ne doit pas être à crémaillère, mais suivant le nouveau système qui offre plus de solidité.

Deux copies de cette délibération seront adressées à M. le Préfet.

D. Monéglio J. Monéglio J. Meglia Ph. Rocca
J. C. Capalacqua P. Simonini P. Oratani Buzzo
Aug. Piro
Président

Seance du vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-neuf

Construction d'un lavoir. Attendu qu'il est indispensable de procurer aux militaires de la garnison, lavoir pour les pour le blanchissage de leur linge, un lavoir autre que celui destiné aux militaires de la gendarmerie.

Le Conseil, vu l'urgence, autorise M. le Maire à faire construire ce lavoir sur une parcelle de terrain communal à côté du jardin de M. Ricetti, Conducteur des ponts et chaussées, et s'engage à en voter la dépense.

immédiatement après les travaux d'exécution

Cette délibération a été signée par tous les conseillers assistant à la séance

Ph. Rocca

V. Monégli

I. Monégli

J. Meyla

p. Simonin

S. Cratay

Buzzo

fr. Confalonieri

Aug. Firas

Président

Séance du vingt-trois juin mil huit cent quatre-vingt-neuf

Revisitation du Bail du Bois de la place de la citadelle est insuffisante pour les manœuvres.

Caro et passation qu'il y a donc lieu, sur la demande de l'Autorité militaire, de lui louer à cet effet le terrain communal connu sous le nom du Bois du Département de Caro, actuellement affermé au sieur Serra, jeune Baptiste, moyennant le prix de trente cinq francs, cinquante centimes, par an à partir du 1^{er} septembre 1890.

Deux copies notifiées au sieur M. le Maire à provoquer la révisitation de ce bail et à en adresser au sous-préfet un, à tel prix qu'il croira convenable, à partir du 1^{er} septembre avec le Département de la guerre, mais uniquement pour les manœuvres de la garnison et sans compromettre le droit pour le public de passer par cet ancien Bois pour se rendre au cimetière ou à l'église y appartenante.

Deux expéditions de la présente délibération seront soumises à l'approbation de M. le Préfet.

fr. Confalonieri

V. Monégli

I. Monégli

J. Meyla

S. Cratay

Ph. Rocca

p. Simonin

Buzzo

Aug. Firas

Président

Mention

de convocation.

Deux huit cent mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Convocation pour le onze du mois courant, à deux heures d'après-midi, à l'effet de procéder à l'ouverture de la session ordinaire d'août.

Le Maire

Aug. Firas

Procès verbal
l'ouverture de
la session d'août
1889.

L'an mil huit cent quatre vingt-neuf, le onze du mois d'août
le Conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire
dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. le Maire
Présents Messieurs Arata, Moniglia, Vincent, Moniglia, Pierre, Rocca,
Dominique, Buzza, Rocca, Thomas, Aicardi, Santini, Monaco, Simonini,
Peraldi, Maglia, Stachino, Pràs, Moine
Absents Messieurs Casabianca, Castelli, Corraga, Maguac, Scusini, Bidali et Larigue
Le Conseil a procédé à la nomination d'un Secrétaire dont le choix
est tombé sur M. Maglia, François, qui a accepté ces fonctions et d'une
commission chargée de la formation de la liste des jurés. Messieurs Arata
et Monaco ont été désignés pour en faire partie
Cette délibération a été signée par tous les Conseillers assistant à la
séance.

M. Santini

Aicardi

P. Simonini

S. Arata

Moniglia

Moniglia

M. Perotti

Stachino

M. Maglia

Buzza

Aug. Perotti

Prèsident

Séance du onze août mil huit cent quatre vingt-neuf.

Approbation de
dépenses imprévues

communes s'élevant le Conseil, en exécution de l'article 147 de la loi du 5 avril 1884, après avoir
34 francs 61 centimes pris connaissance de l'état des dépenses imprévues communales s'élevant
à la somme de trente quatre francs, soixante centimes, faites en 1889,

Une copie a été les approuve toutes et l'indé qu'une copie de la présente délibération
remise au Receveur sera remise à M. le Receveur Municipal

Municipal le 12
août 1889.

Aicardi

P. Simonini

S. Arata

M. Santini

Moniglia

Moniglia

M. Perotti

Stachino

M. Maglia

Buzza

Ph. Rocca

Moniglia

Aug. Perotti

Prèsident

Séance du onze août mil huit cent quatre vingt-neuf.

AVIS sur la demande de la demande par laquelle le sieur Rocca, Dominique, compris
de Rocca, Dominique dans le contingent de la classe de 1888, sollicite un sursis d'appel
de la classe 1888 Le Conseil ne saurait trop recommander le bon accueil de cette
demande, tout à fait digne d'intérêt

Deux copies ont été
adressées au L. Préfet
Le 14 août

La présente délibération a été signée par tous les Conseillers

à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus

Quardig p. Simonini S. Orataz M. Santini
 M. Bonifacio Ph. Rocca
 M. Honegly S. Honegly St. Adriano J. Meyler
 Aug. Feros
 Buzze

Avis sur le
budget de l'hospice
pour l'exercice
1889.

Séance du 14 août mil huit cent quatre-vingt-neuf

Le Conseil, après avoir examiné le projet du budget de l'hospice pour l'exercice 1889, émet l'avis qu'il y a lieu de l'approuver tel qu'il est présenté par la Commission hospitalière

Deux expéditions
ont été adressées au
sous-Prefet le

Cette délibération a été signée par tous les Conseillers assistants à la séance

à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus

Quardig p. Simonini S. Orataz M. Santini
 M. Bonifacio Ph. Rocca
 M. Honegly S. Honegly St. Adriano J. Meyler
 Aug. Feros
 Buzze

Séance du 14 août mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Vente de quarante hectares de terrain communal adoptée en principe la vente de 40 lots communaux parcellés de terrain bandonné.

provenant de terrain et l'information de commodité et incommode. Au vu de ces documents le Conseil demandera d'une manière définitive la vente de ces terrains et leur assujettissement à la redevance comme les autres appartenant parcellés dont les copartageants sont connus.

Cette délibération a été signée par tous les Conseillers présents à la séance

Quardig p. Simonini S. Orataz M. Santini
 M. Bonifacio Ph. Rocca
 M. Honegly S. Honegly St. Adriano J. Meyler
 Aug. Feros
 Buzze

Sont aussi à la
fonctionnaire le 23
novembre -